



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS Séance du 29 septembre 2020

Le 29 septembre à 18h15, le Conseil d'Administration du CIAS Val de Gers, convoqué le 23 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 21
Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

Ordre du jour

Installation et désignations :

1. Présentation de la composition du Conseil d'Administration du CIAS, tour de table
2. Installation du Conseil d'Administration du CIAS
3. Election du Vice-Président

Constitution de commissions et comités et désignation de représentants :

4. UDCCAS : Union Départementale des CCAS
5. Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD

Commissions thématiques

6. Vie et projets de l'EHPAD
7. Vie et projets du SAAD
8. Espace ressources et lien social
9. Commission d'appel d'offres et commission DSP
10. Délégations d'attributions au Président

Cuisine centrale

11. Actualisation des tarifs de repas suite au nouveau marché de restauration
12. Convention avec le prestataire pour la réalisation de repas sur site moyennant le paiement d'une redevance

SAAD

13. Organisation d'animations dans le cadre de la semaine bleue.

EHPAD

14. Situation relative à la gestion du risque épidémique, modalités des visites.

Questions diverses

Étaient présents :

MM. BIFFI, CHAMBERT, LAFFORGUE, RIVIERE, COMEGEILLE, DATAS, DUTOYA.

MMES. GABRIEL, DANIELI, SAINT-MARTIN, JOULLIE, NASSANS, ROUSSEAU, BARBE, COLLONGUES, DEBATS, HAYS, TABARAN, WOLLENSACK.

Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

→ Élection du Vice-Président du CIAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
 dont « Pour » : 18
 dont « Contre » : 0
Abstention : 1

Le Président informe le Conseil d'Administration que le Conseil d'Administration, dès sa constitution, doit élire en son sein un vice-président qui est chargé, en l'absence du Président, d'assurer la présidence du Conseil d'Administration.

Le Président propose la candidature de Serge CHAMBERT, qui est Vice-Président de la Communauté de Communes délégué pour traiter des actions en direction de la solidarité et des personnes-âgées. Il demande au Conseil si d'autres membres sont candidats pour occuper cette fonction. Aucune autre candidature n'est proposée.

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme BARBE et Mme GABRIEL.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	1
Nombre des suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Serge CHAMBERT : 18 voix

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCLAMER** M. Serge CHAMBERT, Vice-Président du CIAS Val de Gers et le déclare immédiatement installé ;

→ Désignation des représentants à l'UDCCAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
 dont « Pour » : 19
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que suite au renouvellement du Conseil d'Administration, il est nécessaire de désigner les représentants du CIAS auprès de l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS).

Après avoir procédé au vote, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en tant que représentant du CIAS Val de Gers auprès de l'UDCCAS : François RIVIÈRE, en cas d'absence de ce dernier, il sera remplacé par Serge CHAMBERT.

Sur la base d'une évaluation quantitative annuelle, le montant du marché s'élève à 457 629.97 € HT

→ Marché d'achat de dispositifs médicaux et consommables de soins : déclaration sans suite

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
 dont « Pour » : 19
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que suite au renouvellement du Conseil d'Administration, il est nécessaire de désigner des élus afin de siéger au conseil de la vie sociale de l'EHPAD.

Après avoir procédé au vote, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** pour le Conseil de la vie sociale de l'EHPAD : Serge CHAMBERT et Marie Françoise DANIELI.

→ **Commissions thématiques**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
 dont « Pour » : 19
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose au Conseil qu'il convient de mettre en place des commissions thématiques afin de permettre la réflexion, le débat et l'émergence de propositions.

Le Président propose ainsi de mettre en place une commission Vie et projets de l'EHPAD, une commission Vie et projets du SAAD et une commission Espace ressources et lien social.

Il fait appel à candidature pour constituer ces commissions.

Commission Vie et projets de l'EHPAD : M. CHAMBERT, M. BIFFI, Mme CASTEX, Mme COLLONGUES, M. DUTOYA et Mme DANIELI se portent volontaires.

Commission Vie et projets du SAAD : M. CHAMBERT, Mme SAINT MARTIN, M LAFFORGUE, Mme NASSANS, Mme ROUSSEAU, Mme DEBATS, Me BARBE et Mme TABARAN se portent volontaires.

Commission Espace ressources et lien social : M. CHAMBERT, Mme CASTEX, Mme GABRIEL, Mme JOULLIE, Mme WOLLENSACK, M. COMMEGEILLE et Mme HAYS se portent volontaires.

Après avoir procédé au vote, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** la commission thématique « Vie et projets de l'EHPAD » et **D'EN NOMMER** les membres suivants :
 - Serge CHAMBERT
 - Patrick BIFFI
 - Béatrice CASTEX
 - Andrée COLLONGUES
 - Raymond DUTOYA
 - Marie-Françoise DANIELI
- **DE CONSTITUER** la commission thématique « Vie et projets du SAAD » et **D'EN NOMMER** les membres suivants :
 - Serge CHAMBERT
 - Carmen SAINT-MARTIN
 - Joseph LAFFORGUE
 - Fabienne NASSANS
 - Corinne ROUSSEAU
 - Marie-Madeleine DEBATS
 - Maryline BARBE
 - Muriel TABARAN
- **DE CONSTITUER** la commission thématique « Espace ressource et lien social » et **D'EN NOMMER** les membres suivants :
 - Serge CHAMBERT
 - Béatrice CASTEX
 - Aurélie GABRIEL
 - Nicole JOULLIE
 - Hannelore WOLLENSACK
 - Robert COMMEGEILLE
 - Jeannine HAYS

→ **Modalités de dépôt des listes pour constitution des commissions règlementaires**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose que suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CIAS Val de Gers, il est nécessaire d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent et une nouvelle commission de Délégation de Services Publics (DSP). La CAO sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles l'intervention d'une CAO est requise.

Ces commissions sont composées des membres suivants :

- Le Président du CIAS ou son représentant,

- Cinq membres du Conseil d'Administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Président propose donc de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la CAO et de la commission DSP.

Les élections auront lieu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Le dépôt des listes doit être effectué au siège du CIAS Val de Gers avant le samedi 3 octobre 2020 à 17 h.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE FIXER** la date limite de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission et délégation de Service Public au plus tard le 3 octobre 2020 à 17h au siège du CIAS Val de Gers.

→ **Délégations d'attributions au Président**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose les dispositions prévues par le Code de l'Action sociale et des familles, qui prévoient que le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans les matières suivantes :

1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des

marchés publics ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2.

Le Président précise que les décisions prises par le Président ou le Vice-Président dans les matières mentionnées à l'article R. 123-21 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil d'administration portant sur les mêmes objets. Le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Après avoir procédé au vote, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE CONFIER** les délégations suivantes au Président du CIAS, et en son absence au Vice-Président du CIAS

MATIERES	DELEGUEES AU PRESIDENT et en son absence au VICE-PRESIDENT
MARCHES PUBLICS	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil d'Administration ou relevant du fonctionnement courant de l'établissement et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant les achats dans la limite d'un montant de 40 000 euros HT
ASSURANCES	Accepter les indemnités de sinistre afférents aux contrats d'assurance soucrits
ACTIONS EN JUSTICE	Intenter au nom du CIAS les actions en justice ou défendre le CIAS dans les actions intentées contre lui, en se faisant assister par des avocats, devant les différents degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou administrative, pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du CIAS
	Déposer plainte au nom du CIAS avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant au CIAS ou à ses agents, et sans limitation de montant
	Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

→ **Actualisation des tarifs des repas**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose que suite au renouvellement du marché de restauration, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des repas livrés par le SPRAD.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **D'ACTUALISER** les tarifs en TTC comme présenté dans le tableau ci-dessous

Conseil d'Administration du CIAS Val de Gers du 28 septembre 2020						
TARIFS REPAS LIVRES suite signature nouveau marché de restauration						
Applicable au 1er octobre 2020						
Nombre de repas par an	Type repas	Tarif repas payé à API TTC	Participation amortissement et fluides TTC	Coût livraison TTC	Tarif total repas livré TTC	TARIFS OCTOBRE 2019
PETITE ENFANCE	Déjeuners 5-7 mois	2,46	0,30	0,25	3,01	2,95
	Déjeuners 8-11 mois	2,68	0,30	0,25	3,23	3,01
	Déjeuners 12-18 mois	2,56	0,30	0,25	3,11	3,06
	Déjeuners 18 mois - 4 ans	2,68	0,50	0,25	3,43	3,38
	Déjeuners personnel	2,85	0,50	0,25	3,60	3,55
ENFANCE CLSH	Déjeuners 3-5 ans	2,73	0,50	0,25	3,48	3,43
	Déjeuners 6-10 ans	2,79	0,50	0,25	3,54	3,49
	Déjeuners ados et personnel	2,85	0,50	0,25	3,60	3,55
ENFANCE SCOLAIRE	Déjeuners 3-5 ans	2,73	0,50	0,25	3,48	3,43
	Déjeuners 6-10 ans	2,79	0,50	0,25	3,54	3,49
	Déjeuners personnel	2,85	0,50	0,25	3,60	3,55
FOYER MONTAUT	Déjeuners Montaut	3,14	0,50	1,65	5,29	5,17
	Diners Montaut	3,03	0,50	1,65	5,18	5,07
	Diners personnel	3,16	0,50	0,25	3,91	
PORTAGE REPAS - dépôt groupé à Montaut	Déjeuners	5,19	0,60	1,65	7,44	7,41

→ Production de repas dans la cuisine centrale de l'EHPAD Val de Gers - Masseube

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
 dont « Pour » : 19
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose que la société API Restauration a demandé l'autorisation de produire des repas au sein de la cuisine centrale de l'EHPAD Val de Gers pour un client extérieur.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'AUTORISER** la société API Restauration à produire des repas pour un client extérieur au sein de la cuisine centrale de l'EHPAD moyennant une redevance de 0,25 € par repas.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention jointe à la présente délibération, régissant les modalités techniques et financières encadrant cette production de repas extérieurs.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

→ Installation et désignations

- Présentation de la composition du Conseil d'Administration du CIAS, tour de table

→ SAAD

- Organisation d'animations dans le cadre de la semaine bleue.

→ EHPAD

- Situation relative à la gestion du risque épidémique, modalités des visites.